



Comment porter plainte a la suite d'un accident de travail

Par **dubray**, le **16/04/2012** à **10:54**

Bonjour,

j'ai eu un accident de travail je voudrais porter plainte contre mes responsable et de mon entreprise comment faire merci a la suite de plusieurs propos tenus envers le personel de maintenance don je fait parti le treste s'instal aussi nous apprenons a courir et ne pas discuter j'ai ete bruler suite a des ordres donner par l'injenieur technique de l'entreprise qui c'est tromper sur une pompe qui alimente l'outil de production ceci est trop grave pour les laisser continuer a jouer avec la vie des gent comment doi-je proceder? comment puis je porter plainte?

Par **vahinerii**, le **09/07/2012** à **00:54**

Bonjour dubray,

Tu as tous ce qu'il te faut pour prouver ton accident de travail comme par exemple témoin de la scène, ton dossier médical et tous ce qui s'en suis.

pour ma par j'ai eu mon AT en 2008 mais non reconnu par mon employeur au départ. Alors je suis aller voir l'inspection de travail qui m'a conseillé de déposer deux plainte. Une pour avoir mis ma santé en danger et l'autre pour n'avoir pas reconnue mon AT et qu'il fallait que

j'envoie en recommander à la sécurité social mon courrier d'AT.

Au début j'ai eu depuis 2005 des certificats médicaux disant que je ne pouvais plus porter de charge lourde à cause de mon début d'hernie discale. Mais rien n' a été entendu par mes responsable bref.

J'ai donc pris mon courage à deux pour me renseigner j'ai été opéré en 2009 ensuite en 2010 deux interventions après en 2011 deux intervention et une cette année 2012 et depuis ça mon employeur a gâché ma vie. Bref!

J'ai donc fais ce que l'inspection de travail m'a recommander de faire, j'ai été convoqué ensuite par la sécurité social qui m'a bien renseigner.

J'ai garder toute mes papier médicaux de chaque médecins que je vois.

Aujourd'hui je vois deux psychiatres car mon état psychique n'est pas ça du tous, je suis dépressive, je dors mal à cause de mes douleurs de dos.

voilà ce que je peux te donner comme conseil va voir un bon avocat avec ton dossier médical.... .

bon courage

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **16:29**

Bonjour dubray

Vous avez été en arrêt de travail suite à votre accident?

L'inspection du travail a été informé de la situation?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Par **chauffeur 13**, le **18/01/2014** à **10:23**

bonjour je vais etre licencié pour inaptitude au travail et je voulais savoir si je pouvais porter plainte contre mon entreprise pour l hernie discale qui a ete constate par la medecine du travail il y a plus de 3 ans mais pas appliqué par mon chef notamment des interdiction de charges lourdes mais qui me faisait porter quand meme. de plus mon responsable a contesté l accident de travail. que dois je faire merci.

Par **moisse**, le **18/01/2014** à **19:42**

Non,

Vous ne pouvez pas porter plainte en allant à la gendarmerie la plus proche.

Vous devez :

- * une demande auprès de votre CPAM avec l'appui de votre médecin traitant en vue de faire reconnaître la faute inexcusable de l'employeur et obtenir, en outre une requalification de l'affection en maladie professionnelle

- * vous devez aviser l'employeur de cette démarche.

En effet il sera contraint de respecter la procédure comme s'il s'agissait d'un licenciement pour inaptitude suite à un accident du travail car je ne sais pas si c'est le cas.

Par Karinarina, le 18/07/2016 à 13:39

Bonjour Je vous écris car voilà j'ai eu un accident le 17 août 2015 j'ai glissé sur les marches de la cave et je me suis cassé l'os du sacrum et me suis fait très mal au dos j'ai été arrêté pendant 10 mois en accident du travail j'ai repris le 8 juillet 2016 et le 13 juillet j'ai glissé et je suis retombé dans la cave les pompiers se sont déplacés ne pouvant plus bouger j'ai passé un scanner je n'ai rien de cassé beaucoup de bleus douleurs au sacrum et le dos me fait très mal je voulais savoir ce que je dois faire sachant que mon patron n'a rien fait pour sécuriser la cave merci pour votre réponse